

Obligation structurée – Emission

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU)

Finvex Sector Switch To Bond

Emis par CODEIS Securities S.A.



Sommaire

<i>Introduction</i>	5
Public cible	6
Nature de l'investissement	6
<i>L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)</i>	7
L'indice en bref	
Un investissement à double focus : exposition aux secteurs les plus porteurs et objectif de réduction de la volatilité	8
Détail du processus de sélection	9
Zoom sur la sélection des secteurs	9
Zoom sur la sélection des actions	9
<i>Evolution et composition de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)</i>	10
Evolution des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) et Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années	10
Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) et Euro Stoxx 50® (Price Return)	10
Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique	11
Composition de l'indice	11
<i>Mécanisme de remboursement</i>	12
Mécanisme 'Switch To Bond'	12
Illustrations fictives	13
Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice	13
<i>Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond</i>	15
Double risque de crédit et impacts	15
Risque de rendement	16
Risque de fluctuation du prix	16
Risque de liquidité	16
Risque lié à l'indice	16
Information complémentaire de droit belge	16
<i>Caractéristiques techniques</i>	18
Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois	18
Composition d'un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A.	19
<i>Principales caractéristiques financières</i>	20
<i>Avis important</i>	22

Introduction

- Placement d'une durée de 10 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return synthétique)¹. Vous ne bénéficiez pas des dividendes des actions composant l'indice.
- Chaque année, à partir de la fin de l'année 1 et jusqu'à l'année 9 (9 dates d'observations annuelles), l'Emetteur peut activer à sa propre discrétion un mécanisme 'Switch To Bond'. Dans ce cas, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) à l'échéance des 10 ans. En outre, vous bénéficiez d'un coupon brut de 3% par année écoulée depuis l'origine lors de l'année de l'activation du mécanisme 'Switch To Bond', puis d'un coupon brut de 3% chaque année les années suivantes jusqu'à l'échéance des 10 ans. La probabilité que l'Emetteur active ce mécanisme est très faible. Si cela était néanmoins le cas, le 'Switch To Bond' se produira très probablement en fin de vie du produit et en cas de forte augmentation de l'indice sous-jacent.
- A l'échéance, vous avez droit :
 - en cas d'activation en cours de vie du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur :
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) plus le dernier coupon brut de 3%.
 - en l'absence d'activation en cours de vie du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur :
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²) ET à une plus-value brute³ unique équivalente à 100% de la performance moyenne⁴ de l'indice si celle-ci est positive ;
 - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais²), si la performance moyenne⁴ de l'indice est négative ou nulle.
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à ces éventuels coupons ou à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁵
- Exposition du capital à 100% en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A.

¹ Voir description en pages 8 et 9.

² Frais d'entrée de 2% maximum.

³ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

⁴ Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 40 derniers mois du placement.

⁵ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

Public cible

Cet instrument complexe est réservé aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A) bénéficiant du package Premium ou Nagelmackers tels que définis dans le Règlement 'Offre de produits et services' disponible sur nagelmackers.be/reglements et dans toutes les agences de la banque.

Ces clients doivent également posséder suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond et disposer d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 20).

Nature de l'investissement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond est un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à :

- vous rembourser à l'échéance au minimum 100% du capital investi (hors frais¹) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute² unique liée à la performance moyenne³ de l'indice en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' ou d'un coupon brut annuel de 3% en cas d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur (voir page 12).

Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁴

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) auprès de Société Générale en vue de donner droit, en plus du remboursement du capital, à :
 - un versement éventuel des coupons annuels bruts de 3% en cas d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur ;
 - une éventuelle plus-value² équivalente à la performance moyenne³ de l'indice si celle-ci est positive en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'.

Conséquence

- En cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁴, de Société Générale ou de la Banque Nagelmackers S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le risque de faillite de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.⁴ ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, le versement des coupons annuels en cas d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur ou la plus-value² potentielle payable à l'échéance en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 15 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A. en page 18.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

³ Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 40 derniers mois du placement.

⁴ CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 18.

A photograph of a man and a woman in a bar setting, engaged in conversation. The man is on the left, and the woman is on the right. They are both looking at each other. The background is a blurred bar with various bottles and glasses.

L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)

Focus sur l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)

Dans un contexte économique encore perturbé, les investisseurs sont plus que jamais à la recherche de stabilité et sont enclins à se tourner vers les secteurs ayant les capacités de répondre aux nouveaux défis économiques.

On distingue généralement 4 cycles économiques : expansion, crise, récession, reprise. La performance de chaque secteur dépendant du cycle dans lequel se trouve son activité et de l'environnement macroéconomique, tous les secteurs ne performant pas de la même manière au même moment. Une stratégie d'investissement visant à identifier les secteurs les plus prometteurs est

donc potentiellement un puissant moteur de surperformance. L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 offre une exposition à un portefeuille de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance parmi les 10 secteurs suivants : Matériaux de base - Communications - Consommation cyclique - Consommation non cyclique - Services aux collectivités - Energie - Sociétés financières - Industries - Technologie - Diversifié.

Les actions sont ensuite sélectionnées sur la base d'une analyse de risques visant à réduire la volatilité du portefeuille.

L'indice en bref

Un investissement à double focus : exposition aux secteurs les plus porteurs et objectif de réduction de la volatilité

Etape 1 Univers d'investissement

500 actions de sociétés européennes qui sont les plus larges en termes de capitalisation boursière parmi 10 secteurs

Etape 2 Sélection des 4 'Meilleurs Secteurs'

Détermination des 4 'Meilleurs Secteurs' en fonction de leurs **scores momentum, value et risque**

Etape 3 Sélection des 30 actions

Sélection des actions les plus liquides et présentant les critères de risques optimaux : 80% des actions sont choisies au sein des 4 'Meilleurs Secteurs'

Indice Finvex Sector Efficient Europe 30

L'évolution, la composition et les règles de cet indice systématique sont disponibles sur le site de Finvex : www.finvex.com.

Détail du processus de sélection

- Chaque trimestre, les secteurs sont analysés en fonction de leurs scores momentum, value et risque, dans le but de sélectionner les 'Meilleurs Secteurs', autrement dit les 4 secteurs ayant le meilleur score agrégé adapté aux cycles de marché.
- 30 actions sont choisies sur la base d'une analyse des risques mettant l'accent sur une faible volatilité à la baisse, un risque de perte extrême réduit et une amélioration des caractéristiques de diversification. 24 actions sont choisies au sein des 4 'Meilleurs Secteurs'.

Zoom sur la sélection des secteurs

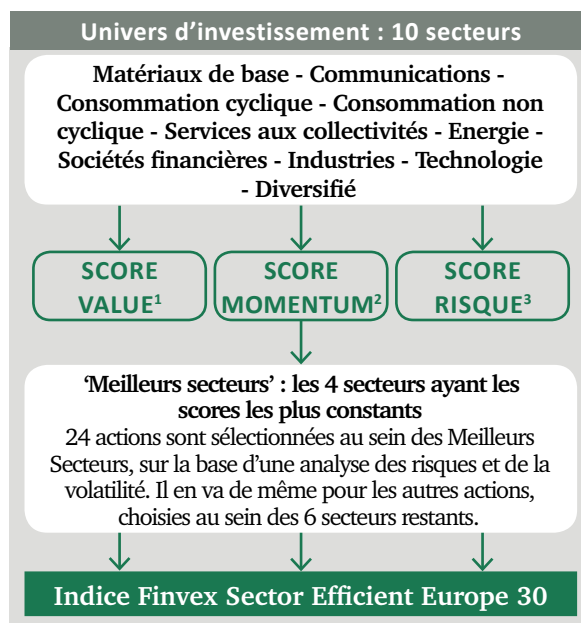
Une bonne sélection des secteurs peut contribuer significativement à la performance d'un portefeuille. Ceci s'explique par la sensibilité différente de chaque secteur aux différents cycles économiques. La méthode de sélection inclut un score 'momentum', un score 'value' et un score 'risque' afin de retenir les secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance.

Zoom sur la sélection des actions

Les actions au sein des 4 'Meilleurs Secteurs' sont évaluées via des techniques d'analyse de risques financiers avancées incluant les risques de ralentissement sur les marchés financiers, les situations extrêmes et la contribution au risque global.

Filtre 1 : exclusion des actions les moins liquides : seules les actions qui dépassent un certain seuil en termes de volumes d'échanges journaliers sont considérées.

Filtre 2 : sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de risque faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification, la diversification étant un facteur potentiel de stabilité.



A l'issue de ces filtres, 30 actions sont retenues, provenant en majorité des 4 'Meilleurs Secteurs' (chacun de ces secteurs représente au moins 10% du portefeuille et 80% pour les 4 secteurs ensemble) et une minorité provenant des secteurs restants pour assurer une certaine diversification.

Les 30 actions sont équipondérées (c'est-à-dire un poids de 3,33% pour chaque action composant l'indice) et la composition de l'indice est revue tous les 3 mois afin de conserver une exposition aux secteurs offrant le meilleur potentiel de croissance et aux actions présentant un score de risque le plus faible possible.

Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones. L'indice est dit 'Price Return'. Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4,5% par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année. L'investisseur ne bénéficie donc pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4,5%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un 'Price Return' classique.

¹ Value : une stratégie d'investissement de type 'value' consiste à identifier des sociétés bon marché du point de vue de la valorisation boursière. Le principe est de détecter les actions d'entreprises que le marché sous-valorise actuellement, et qui offrent donc un potentiel intéressant à la hausse à moyen terme. Le score 'value' provient de ratios d'analyse financière.

² Momentum : une stratégie 'momentum' consiste à capitaliser sur la continuité de tendances existantes dans le marché. Ce style d'investissement part du principe que les actions qui ont obtenu de bonnes performances passées tendent à continuer de performer dans un futur proche. Le score 'momentum' provient uniquement de l'analyse du cours historique de l'action.

³ Risque : une stratégie 'risque' consiste à identifier les sociétés qui ont montré des caractéristiques de risque faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification, la diversification étant un facteur potentiel de stabilité. Le score 'risque' provient de l'analyse du cours historique de l'action et de son effet de diversification.

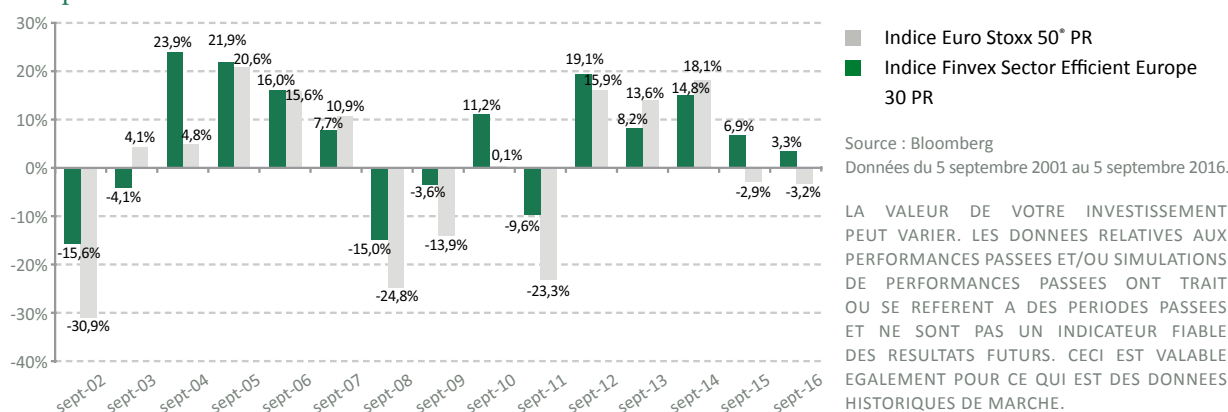
Evolution et composition de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)

L'indice a été lancé le 21 avril 2015 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 1000 points en date du 5 février 2001. Toutes les données précédant le 21 avril 2015 sont le résultat de simulations systématiques, réalisées par S&P Dow Jones. Les investisseurs peuvent consulter le site de Finvex Group à l'adresse suivante pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition : <http://finvex.com/fseceue/>

Niveau de l'indice au 05/09/2016 : 2071,31 points.

Evolution des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) et Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années

Performances annuelles calculées le 5 septembre de chaque année entre le 5 septembre 2001 et le 5 septembre 2016



Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) et Euro Stoxx 50® (Price Return)

	Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return)	Euro Stoxx 50® (Price Return)
Performance annualisée sur 10 ans	3,8%	-2,1%
Performance sur 1 an	3,3%	-3,2%
Volatilité historique 1 an	15,1%	24,3%

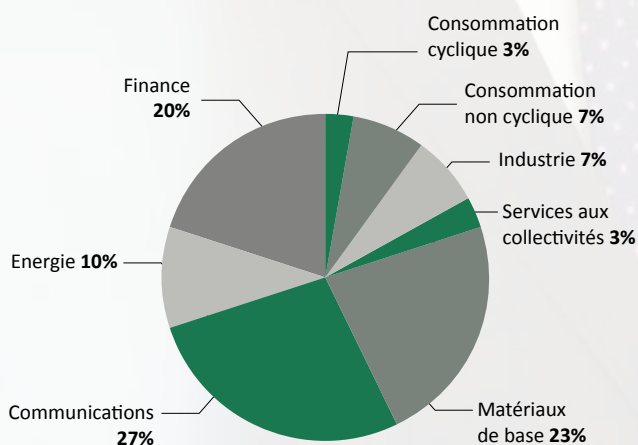
Source : Bloomberg - Données du 5 septembre 2006 au 5 septembre 2016.

La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variation historiques de l'indice sur une période d'un an.

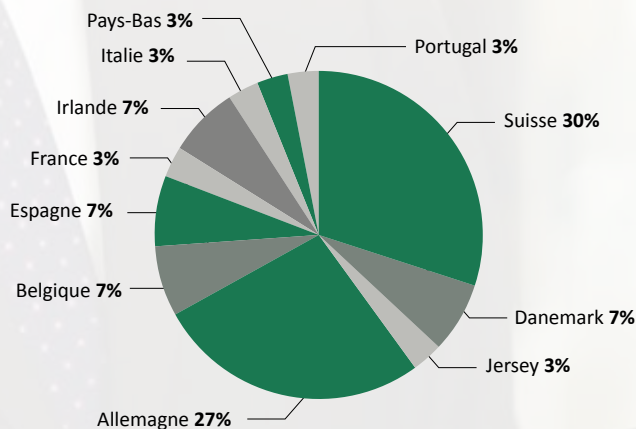
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni codeis n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

REPARTITION SECTORIELLE



REPARTITION GEOGRAPHIQUE



Composition de l'indice

ADIDAS AG, BALOISE HOLDING AG, CELLNEX TELECOM SAU, CLARIANT AG, DCC PLC, DEUTSCHE TELEKOM AG, DEUTSCHE WOHNEN AG, FREENET AG, GALP ENERGIA SGPS SA, ITALCEMENTI SPA, KERRY GROUP PLC, KUEHNE & NAGEL INTL AG, LONZA GROUP AG, MUENCHENER RUECKVER AG, NESTLE SA, NOVOZYMES A/S, ROSIEBENSAT.1 MEDIA SE, PROXIMUS, PUBLICIS GROUPE, RANDGOLD RESOURCES LTD, RED ELECTRICA CORPORACION SA, SWISS LIFE HOLDING AG, SWISS RE AG, SWISSCOM AG, SYMRISE AG, SYNGENTA AG, UMICORE, VESTAS WIND SYSTEMS A/S, VONOVIA SE, WOLTERS KLUWER

Source : Finvex Group au 05/09/2016. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni codeis n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Mécanisme de remboursement

D'une durée de 10 ans, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond vous permet d'accéder à l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return), un indice composé de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance, et sélectionnées notamment sur la base d'une analyse de risques (voir pages 8 et 9).

A l'échéance des 10 ans, l'investisseur a droit à un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais²).

La probabilité que l'Emetteur active ce mécanisme est très faible. Si cela était néanmoins le cas, le 'Switch To Bond' se produira très probablement en fin de vie du produit et en cas de forte augmentation de l'indice sous-jacent.

Mécanisme 'Switch To Bond'

Chaque année, à partir de la fin de l'année 1 jusqu'à l'année 9 (9 dates d'observations annuelles¹), l'Emetteur peut, à sa seule discrétion, activer un mécanisme 'Switch To Bond' vous donnant droit à :

- un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais²) à l'échéance des 10 ans ;
- un coupon unique brut de 3% par année écoulée depuis l'origine lors de l'année de l'activation du mécanisme 'Switch To Bond', puis un coupon brut de 3% chaque année suivante jusqu'à l'échéance finale.

Exemple : si à l'issue de l'année 3, le mécanisme 'Switch To Bond' est activé à la discrétion de l'Emetteur, l'évolution future de l'indice n'aura plus d'influence sur le rendement. L'investisseur reçoit alors à l'issue de l'année 3 un coupon brut égal à 3% x 3 (soit 9%), puis un coupon brut de 3% à l'issue des années 4 à 10.

Sinon, à l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' en cours de vie, Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond vous donne droit à :

- un remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais²) si la performance moyenne³ de l'indice est négative ou nulle ;
- un remboursement de l'intégralité de votre capital investi (hors frais²) plus 100% de la performance moyenne³ de l'indice⁴ si la performance moyenne³ de l'indice est positive. Les performances de l'indice pour le calcul de la moyenne sont observées chaque mois pendant les 40 derniers mois du placement.

Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Scénario à l'échéance en l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond'	
Moyenne des performances de l'indice observées chaque mois pendant les 40 derniers mois du placement Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond	Remboursement à l'échéance
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ²)
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial (hors frais ²) + Performance moyenne ³ de l'indice ⁴

N.B. : le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.

Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

¹ Dates d'observations annuelles renseignées en page 20.

² Frais d'entrée de 2% maximum.

³ Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 40 derniers mois du placement.

⁴ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Dans l'hypothèse d'une faillite ou risque de faillite de la Banque Nagelmackers S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane (sans activation du mécanisme 'Switch To Bond')	Performance élevée (activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur)
Activation du mécanisme 'Switch To Bond'	Non	Non	Oui, à l'issue de l'année 2
Coupons bruts du mécanisme 'Switch To Bond'	Non	Non	6% bruts (3% x 2) à l'issue de l'année 2, puis 3% bruts à l'issue des années suivantes jusqu'à l'échéance
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-42,00%	9,00%	NA
Performance moyenne de l'indice	-24,30%	17,50%	NA
Remboursement à l'échéance	100%	117,50%	103,00%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier ¹ (frais d'entrée maximum inclus ²)	-0,20%	1,42%	2,75%

Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Mois 81	Mois 82	Mois 83	Mois 84	[...]	Mois 116	Mois 117	Mois 118	Mois 119	Mois 120
Performance de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (PR) par rapport à la date de constatation initiale (14/11/2016)	29%	32%	27%	25%	...	17%	18%	15%	13%	9%
Moyenne des 40 performances mensuelles de l'indice										17,50%

¹ Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 27% (sauf modification légale).

² Frais d'entrée de 2% maximum.



Principaux risques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond

Double risque de crédit et impacts

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., la majeure partie des fonds issus de la commercialisation des titres de créance est mise en dépôt auprès de la Banque Nagelmackers S.A. en vue de permettre le remboursement du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur la Banque Nagelmackers S.A. en plus du risque de faillite de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. En cas de défaut de l'une ou de l'autre (par exemple faillite), vous risquez de perdre l'intégralité ou une partie de votre investissement initial.

Un changement de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. peut faire varier la valeur du titre au fil du temps. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

Le versement potentiel des coupons annuels bruts ou la plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) sont obtenus grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement potentiel des coupons annuels bruts ou du versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement liée à la performance de l'indice.

La survenance d'une faillite ou d'un risque de faillite de Société Générale au titre du swap ne constituera pas un cas de remboursement par anticipation des titres de créance, mais sera néanmoins, le cas

échéant, un événement de nature à modifier la plus-value due à la date d'échéance prévue.

Dans un tel contexte, et dans l'hypothèse complémentaire où la Banque Nagelmackers S.A. ne fait pas défaut, vous aurez alors droit au remboursement du capital investi (hors frais¹). Pourront s'y ajouter les sommes recouvrées relatives à la créance que CODEIS Securities S.A. possède sur Société Générale (ce montant pouvant être nul). Ce versement exceptionnel pourra intervenir en une ou plusieurs fois, jusqu'à deux ans après la date d'échéance prévue (dans le cas où la date d'échéance prévue devrait être étendue).

En raison du caractère multiséries du compartiment dédié à la Banque Nagelmackers S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée² relatif à un cas de risque de faillite de l'Émetteur entraînera l'exigibilité de toutes les séries de titres en vie émises par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital.

Si la Banque Nagelmackers S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le dépôt effectué par l'Émetteur auprès d'elle dans le cadre de l'émission des notes pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur (bail-in). Dans ce cas, étant donné que ce dépôt sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.

² Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques en page 18 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

Risque de rendement

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. En l'absence d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur et si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées au cours de la vie du placement, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de la Banque Nagelmackers S.A. Le droit au remboursement de minimum 100% du capital investi (hors frais¹) ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de liquidité

Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. En général, il n'est pas dans l'intérêt du client de vendre anticipativement son titre de créance. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis,

à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins une fois par mois la valeur du placement (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque lié à l'indice

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel (comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'Emetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres, qui peut être supérieure ou inférieure à la valeur nominale des obligations structurées. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section 'Technical Annex').

Information complémentaire de droit belge

Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme Emetteur pourraient être tenus de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et/ou du Drawdown Prospectus relatifs à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à ce dernier.

¹ Frais d'entrée de 2% maximum.



Caractéristiques techniques

Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois

Le support d'information relatif à Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond est le Drawdown Prospectus daté du 16 septembre 2016 ('Issue of up to EUR 30,000,000 Series 17/16.11/A0049 Finvex Sector Switch to Bond Notes due November 2026'). Le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS est daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) et a été approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/finvexsector.

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiment(s) ségrégué(s). L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond sera émis dans le cadre d'un compartiment multiséries dédié à Nagelmackers et utilisé pour l'émission de plusieurs séries de titres de créance. Les investisseurs potentiels dans ces titres de créance auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place auprès de la Banque Nagelmackers S.A., au titre d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation

des titres, permettant d'assurer le remboursement (hors frais) du capital (en l'absence des risques de faillite de la Banque Nagelmackers S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus du remboursement du capital (hors frais), à la plus-value potentielle liée à l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) ou à l'éventuel versement des coupons annuels bruts. Le(s) dépôt(s) auprès de la Banque Nagelmackers S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

Ces titres de créance sont sécurisés par le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur la Banque Nagelmackers S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt. En cas de risque de faillite de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la restitution du dépôt afin de permettre le remboursement anticipé des titres de créance. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee.

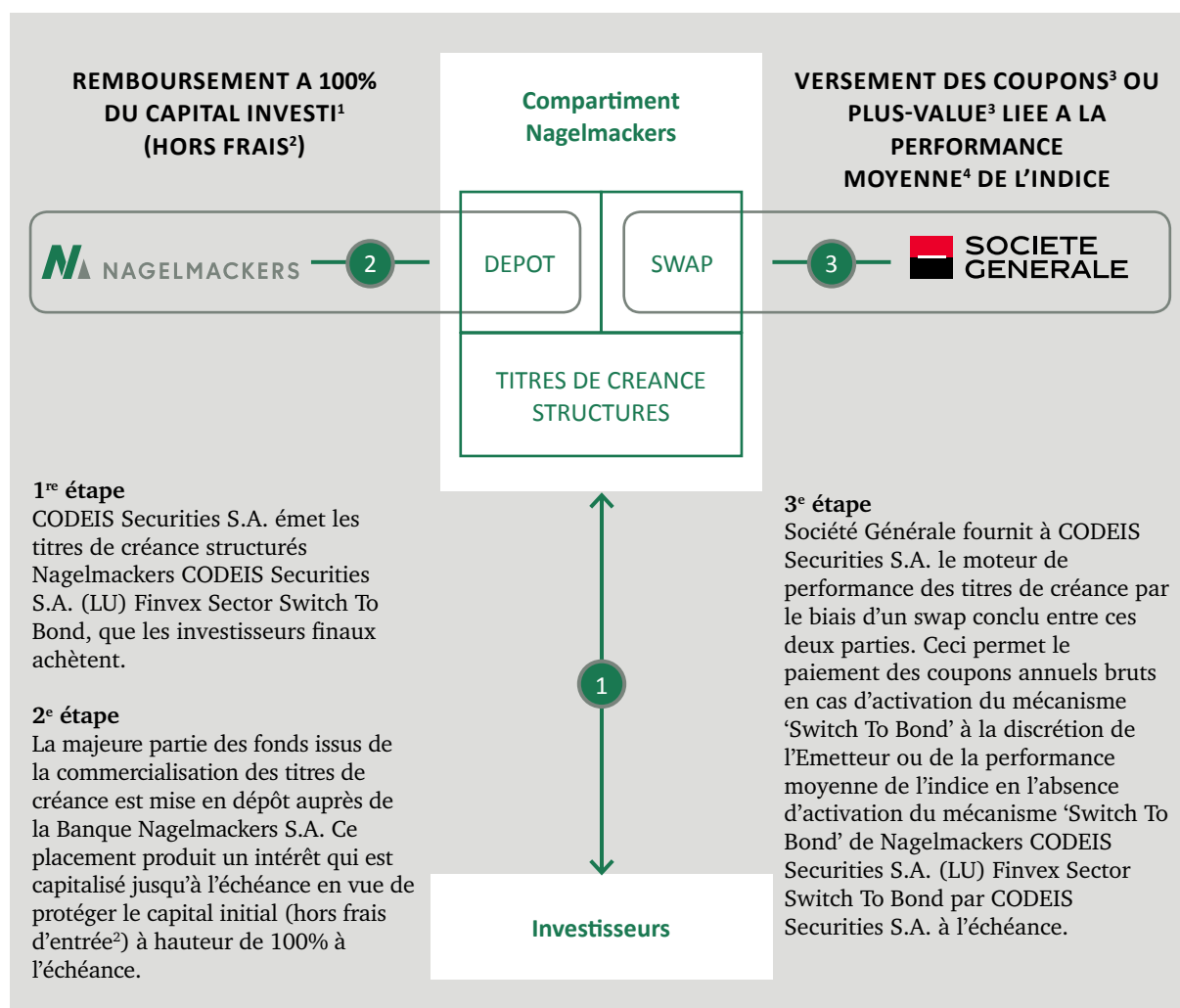
Par ailleurs, il existe d'autres événements pouvant conduire à un remboursement anticipé des titres de créance tels que, sans que cette liste soit exhaustive, la résiliation du contrat de dépôt (pouvant être consécutive entre autres à une déclaration de situation de cessation de paiement affectant la Banque Nagelmackers S.A. ou une violation de ses obligations en vertu du contrat de dépôt) ou l'adoption d'une mesure fiscale défavorable ou l'adoption d'une réglementation rendant le maintien de l'émission impossible. L'Emetteur pourra alors initier le remboursement anticipé des titres et exiger le remboursement du dépôt effectué auprès de la Banque Nagelmackers S.A. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale

des titres de créance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Drawdown Prospectus (pages 23-24 et 27 à 46) ainsi qu'au Prospectus de Base (pages 209 à 235).

Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et

lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme Emetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

Composition d'un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A.



¹ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou de la Banque Nagelmackers S.A.

² Frais d'entrée de maximum 2%.

³ Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

⁴ Moyenne des performances de l'indice, observées chaque mois durant les 40 derniers mois du placement.

Principales caractéristiques financières

Nom	Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond
Code ISIN	XS1474206684
Prix d'émission	100%
Frais et commissions	<p>Frais d'entrée en sus du prix d'émission, payables à Nagelmackers</p> <ul style="list-style-type: none"> • < 25 000 EUR : 2,00% • 25 000 – 49 999 EUR : 1,75% • 50 000 – 74 999 EUR : 1,50% • ≥ 75 000 EUR : 1,25% <p>Commission de distribution et de partenariat Société Générale paiera à Nagelmackers, en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,00% par an du montant des titres effectivement placé. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Nagelmackers et Société Générale, cette dernière paiera également à Nagelmackers une participation aux frais marketing supportés par Nagelmackers (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau d'agences de Nagelmackers (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Nagelmackers). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Nagelmackers, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
Emetteur	CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 18)
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Titre de créance de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 16 septembre 2016 au 4 novembre 2016
Date d'émission	14 novembre 2016
Date d'échéance	23 novembre 2026
Date de constatation initiale	14 novembre 2016
Dates des observations mensuelles pour le calcul de la performance moyenne	16/08/2023 ; 18/09/2023 ; 16/10/2023 ; 16/11/2023 ; 18/12/2023 ; 16/01/2024 ; 16/02/2024 ; 18/03/2024 ; 16/04/2024 ; 16/05/2024 ; 17/06/2024 ; 16/07/2024 ; 16/08/2024 ; 16/09/2024 ; 16/10/2024 ; 18/11/2024 ; 16/12/2024 ; 16/01/2025 ; 17/02/2025 ; 17/03/2025 ; 16/04/2025 ; 16/05/2025 ; 16/06/2025 ; 16/07/2025 ; 18/08/2025 ; 16/09/2025 ; 16/10/2025 ; 17/11/2025 ; 16/12/2025 ; 16/01/2026 ; 16/02/2026 ; 16/03/2026 ; 16/04/2026 ; 18/05/2026 ; 16/06/2026 ; 16/07/2026 ; 17/08/2026 ; 16/09/2026 ; 16/10/2026 ; 16/11/2026
Dates des observations annuelles pour l'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur	07/11/2017 ; 07/11/2018 ; 07/11/2019 ; 06/11/2020 ; 05/11/2021 ; 07/11/2022 ; 07/11/2023 ; 07/11/2024 ; 07/11/2025
Dates de paiement des coupons annuels en cas d'activation du mécanisme 'Switch To Bond' à la discrétion de l'Emetteur	21/11/2017 ; 21/11/2018 ; 21/11/2019 ; 20/11/2020 ; 19/11/2021 ; 21/11/2022 ; 21/11/2023 ; 21/11/2024 ; 21/11/2025 ; 23/11/2026
Sous-jacent	Indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Return) - Ticker Bloomberg : FSECEUE Index
Profil d'investisseur	<p>Uniquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'.

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. <p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers. Nagelmackers vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés. Nagelmackers devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Nagelmackers doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
Fiscalité	<p>Applicable à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 27% (2016). • Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% (maximum 650 EUR) sur le marché secondaire. <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Revente avant l'échéance	<p>Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la taxe sur les opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins une fois par mois la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Publication de la valeur du produit	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par mois sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos.</p>
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire. Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 16 septembre 2016 ('Issue of up to EUR 30,000,000 Series 17/16.11/A0049 Finvex Sector Switch to Bond Notes due November 2026') et approuvé par la CSSF (le 'Drawdown Prospectus'). Le Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS est daté du 20 juin 2012 (complété par les suppléments du 29 juin 2012 et du 16 août 2012) et a été approuvé par la CSSF. Ces documents sont consultables sur prospectus.socgen.com et sur nagelmackers.be/fr/finvexsector. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond, émis par CODEIS Securities S.A, exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.</p>
Réclamation	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II 8 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).</p>

Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et sur les potentiels conflits d'intérêts pouvant en résulter. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. En particulier, tout évènement tel qu'un défaut de paiement, un report de paiement ou un évènement de nature fiscale concernant l'un des actifs du compartiment de CODEIS participant à l'émission du produit peut déclencher le défaut de paiement de CODEIS sur le produit et/ou le remboursement anticipé du produit. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à tenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit.

Facteurs de risque : les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.

Informations sur les commissions : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Protection du capital à l'échéance : nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte une protection totale ou partielle du capital, (i) une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs collatéraux. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieur au niveau de cette protection du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et

(b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des États-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des États-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Avertissement relatif à l'Indice : l'indice mentionné dans le présent document ('l'Indice') n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Ce texte est une traduction donnée à titre indicatif. The Finvex Sector Efficient Europe 30 Index (the 'Index') is the exclusive property of Finvex Group ('Finvex'), which has contracted with S&P Opco, LLC (a subsidiary of S&P Dow Jones Indices LLC) ('S&P Dow Jones Indices') to calculate and maintain the Index. The Index is not sponsored by S&P Dow Jones Indices or its affiliates. Neither S&P Dow Jones Indices, nor any of their affiliates will be liable for any errors or omissions in calculating the Index. 'Calculated by S&P Dow Jones Indices' and the related stylized mark(s) are service marks of Standard & Poor's Financial Services LLC ('SPFS') and have been licensed for use by S&P Dow Jones Indices and sublicensed for certain purposes by Finvex. Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond is not sponsored, endorsed, sold or promoted by S&P Dow Jones Indices, SPFS, or any of their affiliates (collectively, 'S&P Dow Jones Indices Entities'). S&P Dow Jones Indices Entities do not make any representation or warranty, express or implied, to the owners of Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond or any member of the public regarding the advisability of investing in securities generally or in Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond particularly or the ability of the Index to track general market performance. S&P Dow Jones Indices Entities only relationship to Finvex and SG with respect to the Index is the licensing of certain trademarks, service marks and trade names of S&P Dow Jones Indices Entities and the provision of the calculation and maintenance services related to the Index. S&P Dow Jones Indices Entities are not responsible for and have not participated in the determination of the prices and amount of Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond or the timing of the issuance or sale of Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond or in the determination or calculation of the equation by which Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond are converted into cash or other redemption mechanics. S&P Dow Jones Indices Entities have no obligation or liability in connection with the administration, marketing or trading of Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond. S&P Dow Jones Indices LLC is not an investment advisor. Inclusion of a security within the Index is not a recommendation by S&P Dow Jones Indices Entities to buy, sell, or hold such security, nor is it investment advice. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES DOES NOT GUARANTEE THE ADEQUACY, ACCURACY, TIMELINESS AND/OR THE COMPLETENESS OF THE INDEX OR ANY DATA RELATED THERETO OR ANY COMMUNICATION, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, ORAL OR WRITTEN COMMUNICATION (INCLUDING ELECTRONIC COMMUNICATIONS) WITH RESPECT THERETO. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES SHALL NOT BE SUBJECT TO ANY DAMAGES OR LIABILITY FOR ANY ERRORS, OMISSIONS, OR DELAY S THEREIN. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES MAKES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, AND EXPRESSLY DISCLAIMS ALL WARRANTIES, OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE OR AS TO RESULTS TO BE OBTAINED BY FINVEX AND SG, OWNERS OF THE Nagelmackers CODEIS Securities S.A. (LU) Finvex Sector Switch To Bond, OR ANY OTHER PERSON OR ENTITY FROM THE USE OF THE INDEX OR WITH RESPECT TO ANY DATA RELATED THERETO. WITHOUT LIMITING ANY OF THE FOREGOING, IN NO EVENT WHATSOEVER SHALL S&P DOW JONES INDICES ENTITIES BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF PROFITS, TRADING LOSSES, LOST TIME OR GOODWILL, EVEN IF THEY HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, WHETHER IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY, OR OTHERWISE.

Traitement fiscal attendu : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale, ni Nagelmackers ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



